



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.324.661.

Notification

aux Etats ayant participé à la Conférence des plénipotentiaires pour l'établissement d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques ("Eumetsat") tenue à Genève le 24 mai 1983

---

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur d'informer les Etats qu'à la suite d'une erreur d'impression dans le texte anglais de la Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques ("Eumetsat"), conclue à Genève le 24 mai 1983, une rectification doit être apportée à l'article 7, paragraphe premier in initio, de la façon suivante:

remplacer "1. Except as provided for in the second paragraph of this clause..." par "1. Except as provided for in the second sentence of this paragraph..."

L'original de la convention a été corrigé en conséquence. Les Etats voudront bien corriger les copies conformes qui leur ont été remises par notification du dépositaire du 4 novembre 1983.

Berne, le 17 février 1984

